

La présente décision
affichée le 12 février 2026
et transmise au représentant de l'État le 12 février 2026
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 février, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle située au rez-de-chaussée de la cité administrative (porte B) ,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

Présents : (17)

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Gérard SERER.

Absents : (37)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Jean-Claude THUILLIER, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Stéphane LEROY, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (14)

Mohamed MOULAY à Claude BORDIER
Delphine BENASSY à Hubert AZEMARD
Bernard PILLEFER à Philippe GOUET
Jacques PAOLETTI à Frédéric DEJENTE
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER
Joël NAUDIN à Nicolas HASLÉ
Pierre SOLON à Régis SOYER

Michel GUIMONET à Marc LEPRINCE
Roger LEROY à Bernard ESPUGNA
Daniel SANS-CHAGRIN à Gérard SERER
Christophe BAUDRIER à Jean-François CRON
Thierry BRUNET à Martine TARTARIN
Patrick MICHAUD à Philippe BEHAEGEL
Isabelle GAUDRON à Jean-Claude OMONT

Pour : 31 (54 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°1 : Reprise anticipée des résultats 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du C.F.U., le Conseil Syndical peut procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Cette reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, un tableau des résultats d'exécution et l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier voté le 28 novembre 2023,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1: De reprendre par anticipation les résultats 2025 pour le budget principal et les budgets annexes et de statuer sur leur affectation dans le budget primitif 2026.

De préciser qu'en cas de différence avec le C.F.U. final, une régularisation sera effectuée lors de la prochaine décision budgétaire.

De constater les résultats de l'exercice 2025 comme suit:

RESULTATS 2025

Budget principal

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	16 970,69	1 713 517,26
Recettes 2025	85 484,14	2 076 270,17
Résultat de l'exercice 2025	68 513,45	362 752,91
Résultat 2024 reporté	8 895 878,11	4 680 244,82
Résultat de clôture 2025	8 964 391,56	5 042 997,73
	14 007 389,29	

RESULTATS 2025

Budget annexe THD

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	15 583 145,00	429 380,69
Recettes 2025	15 325 651,74	1 993 333,94
Résultat de l'exercice 2025	-257 493,26	1 563 953,25
Résultat 2024 reporté	11 302 076,26	5 288 675,07
Résultat de clôture 2025	11 044 583,00	6 852 628,32
	17 897 211,32	

RESULTATS 2025

Budget annexe WIFI

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	356 873,13	545 982,78
Recettes 2025	327 965,76	545 981,92
Résultat de l'exercice 2025	-28 907,37	-0,86
Résultat 2024 reporté	-846,47	0,00
Résultat de clôture 2025	-29 753,84	-0,86
	-29 754,70	

RESULTATS 2025

Budget annexe SMART VAL DE LOIRE

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2025	70 383,04	404 353,38
Recettes 2025	239 605,21	400 953,28
Résultat de l'exercice 2025	169 222,17	-3 400,10
Résultat 2024 reporté		
Résultat de clôture 2025	0,00	0,00
	169 222,17	-3 400,10
	165 822,07	

Article 2 : La Présidente est autorisée à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique



Sylvie GINER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.